

Bananes: organisation commune du marché OCM

1996/0080(CNS) - 30/05/1996 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité considère que la Commission a consenti un grand effort pour mieux adapter le régime communautaire de la banane à tous les intérêts en cause, mais il est d'avis que cela ne doit pas compromettre l'efficacité du système dans la poursuite de ses objectifs fondamentaux. Il accueille favorablement certaines dispositions, mais estime, cependant, que la Commission devrait développer l'adoption de dispositions pertinentes afin de tenir compte de la situation particulière de la production de la Somalie et revoir l'augmentation du contingent tarifaire de 353.000 tonnes prévu pour tenir compte de la consommation des trois nouveaux Etats membres. Il considère, en outre, que la réduction de la partie du contingent tarifaire attribuée aux opérateurs de la catégorie B n'est pas justifiée.